

# BULLETIN MUNICIPAL MALIGNY





## *Le mot du Maire*

Chères Malinéennes, Chers Malinéens,

Vous appelez de vos vœux ce numéro du bulletin municipal, premier bulletin à plusieurs titres. Premier bulletin de cette mandature et premier bulletin édité dans une période difficile qui nous contraint encore.

C'est pourquoi, je tiens tout particulièrement à remercier chacun d'entre vous pour votre compréhension et votre résilience de chaque jour.

Je tiens aussi à remercier toutes les équipes qui m'entourent, le conseil municipal, les membres du SIVOS, les personnels communaux, les personnels d'accueil du périscolaire et enseignants pour leur engagement sans faille dans la gestion quotidienne si complexe en cette période de Covid.

C'est cette même situation qui nous incite à la prudence et qui nous conduit à des décisions pleines de frustrations. En effet, nous n'avons pas pu avoir le bonheur de voir les étoiles dans les yeux de nos enfants devant le spectacle de Noël, et nous n'aurons pas, une fois de plus, le plaisir de vous présenter les vœux de la Municipalité sous la forme traditionnelle.

Je souhaite à présent que nous sortions le plus rapidement possible de cette période pour nous permettre d'aller de l'avant. Que de meilleures conditions s'offrent désormais pour l'éducation de notre jeunesse, pour l'activité de nos commerces et de nos entreprises, pour l'engagement de nos bénévoles associatifs et tout simplement pour le plaisir de (re)vivre sans avoir à être encore contraints par les restrictions et distanciations.

Soyez aussi assurés que le conseil municipal est au travail pour entretenir, rénover, et améliorer sans cesse votre cadre de vie.

Nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations quotidiennes.

Et, bien que ne possédant pas de baguette magique, nous nous efforçons de donner le meilleur de nous-mêmes pour l'intérêt général et pour notre beau village.

Enfin, en attendant de nous retrouver, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture du présent bulletin par lequel les membres de la commission communication et moi-même vous apportons des informations sur la vie de notre commune, et nous restons à votre écoute pour toute suggestion.

Votre Maire,

Damien GAUTHIER



## Une chanson - Luc NOLET - MALIGNY - décembre 2021

Un poème tomba sous le charme d'une mélodie  
Il l'avait rencontrée au hasard d'une rue  
Elle sautillait gaiement, elle lui avait souri  
Un regard, quelques notes, elle avait disparu.

Il avait gardé en tête son air aux yeux verts  
Virevoltant de croche en croche sur la partition.  
Légère comme la plume qui l'avait composée hier  
Elle avait l'intense couleur de la tentation.



Cette musique semblait la plus belle du monde  
Elle touchait chaque fibre littéraire de son cœur  
Il se mit en quête d'une fée sur les ondes  
Retrouver ses accords promettait un ailleurs.

Une émotion, une liberté, une espérance  
Un rayon de soleil, tout le plaisir des sens.



Un jour, près d'un livre, leurs refrains se croisèrent  
Les lèvres de la ritournelle effleurèrent les rimes  
Elle se glissa parmi ses vers bleus comme la mer  
De césure en mesure, ils caressaient les cimes.

Ils échangèrent un doux baiser de poésie  
Ce fut, dans l'émoi d'un troublant rapprochement  
Comme un engagement, une envie, une folie  
Un joli bouquet de rêves à vivre au présent.



Il lui conta l'amour, l'amitié, la jeunesse  
Elle embrassa les mots, elle était heureuse  
Sa ferveur délivrait des strophes de tendresse  
La passion les gagnait en portées mélodieuses.



Une émotion, une liberté, une espérance  
Un rayon de soleil, tout le plaisir des sens.

Elle l'envoûtait de ses ailes de féminité  
Il avait la chaleur qui parlait à son cœur  
Dans le parfum subtil de la complicité  
Leur sensibilité les soudait en douceur.

Il la faisait rire, elle le faisait danser  
D'une voix enchantée, ils jouaient avec le temps  
Ainsi ils s'équilibraient, ils se complétaient  
Oui, ils se sentaient plus forts à deux maintenant.

Main dans la main, ils parcouraient les parchemins  
Ils ne pouvaient plus se quitter, ils voltigeaient  
Ils fusionnaient, ivres, sans peur du lendemain  
Riche de sensualité, une chanson était née.

Une émotion, une liberté, une espérance  
Un rayon de soleil, tout le plaisir des sens.

C'était la chanson du bonheur, on l'adorait  
On la fredonnait et on l'entendait partout  
Ses harmonies d'amour, ses couplets enlacés  
Illuminaient les jours pour les rendre plus doux.



# ETAT - CIVIL

## 2020 ET 2021



**Léna CORBERON**, née le 28 mars 2020

**Lyla, Marguerite, Claude PICHEGRU**, née le 9 avril 2020

**Salomé VINOT DEVILLERS**, née le 23 avril 2020

**Néhlya, Celina AIT ABDALLAH**, née le 28 avril 2020

**Romane, Désirée BERTHELIN**, née le 2 juillet 2020

**Eva TAVARES**, née le 26 juillet 2020

**Thom, Eric, Enrique LANDELLE**, né le 23 décembre 2020

**Maria DA FONSECA REIS**, née le 29 décembre 2020

**Margaux SAVARY**, née le 18 janvier 2021

**Iris POITEVIN**, née le 2 mars 2021

**Gaspard, Colin LAROCHE**, né le 7 avril 2021

**Azily, Ghislaine, Jeanne CUILLER**, née le 12 avril 2021

**Grey's, Lili GUERAULT ALLARDON**, née le 26 avril 2021

**Louis, Jacques, Denis ANDREOLI**, né le 28 juin 2021

**Luizon, Charlotte EYPERT**, née le 14 juillet 2021

**Maëlle COURTAÏN**, née le 12 septembre 2021

**Élina MANSUY**, née le 29 novembre 2021

**Éden MANSUY**, né le 29 novembre 2021

**Loline GERVREAU**, née le 5 décembre 2021



David, Pierre, Daniel **LAPIED** et Emilie, Angélique **SEGUINOT**, le 25 juillet 2020

Mickaël, John, André **DAËRON** et Ariane, Sainty **MISSIE**, le 27 février 2021

Marc, Daniel, Fernand **ROGER** et Marie-Laure **MAHIEU**, le 22 mai 2021

Maxime **SAVARY** et Marlène **RAIMOND**, le 2 octobre 2021



**PIGE Sylvette**, Renée, épouse **NOLET**, décédée le 2 janvier 2020

**MUIN Serge**, décédé le 26 février 2020

**SESSOLO Santa**, Matilde, Veuve **ZAROS**, décédée le 31 mai 2020

**LUCAS Roger**, Charles, décédé le 2 juin 2020

**LECULLIER Bernard**, Clément, décédé le 4 juin 2020

**WANLIN Bernard**, Guy, décédé le 7 septembre 2020

**DESSERT Lucienne**, Albertine, Veuve **GAUTHERON**, décédée le 13 septembre 2020

**LHOSTE Marcelle**, Georgette, épouse **TREMBLAY**, décédée le 8 novembre 2020

**SARRAZIN Mauricette**, Jeanne, Veuve **BELLA**, décédée le 6 décembre 2020

**PINHO DA SILVA Maria**, Teresa, Veuve **DA SILVA OLIVEIRA**, décédée le 10 décembre 2020

**SEGUIN Michel**, Georges, Elie, décédé le 7 avril 2021

**DURUP Jean**, décédé le 25 juin 2021

**PISCERI Corine**, Véronique, décédée le 1<sup>er</sup> juillet 2021

**BRANCHE Jean-Claude**, décédé le 14 septembre 2021

**DAËRON André**, Christian, Roger, décédé le 18 septembre 2021

**TREMBLAY Robert**, Louis, Elisée, décédé le 26 septembre 2021

**DUPUIS Bertrand**, Jacques, Pierre, Albert, Joseph, décédé le 11 novembre 2021

# RESUMES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus des conseils municipaux sont régulièrement, et dans leur intégralité, diffusés dans le tableau d'affichage de la Mairie, sur le Site Internet de la Commune ([www.mairie-maligny-89.fr](http://www.mairie-maligny-89.fr)) et via l'application Panneau Pocket. Nous retraçons, au travers des quelques pages qui vont suivre, les décisions les plus importantes.

## SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2019

logement 12 rue des écoles : les travaux de remise en état de ce logement sont votés à la majorité des conseillers présents et représentés.

groupe scolaire : la pose de volets roulants ou de stores est débattue mais la décision est ajournée.

lotissement « Sur la Montée » : 3 propriétaires ne souhaitent pas vendre, une déclaration d'utilité publique est en cours afin de permettre des expropriations. Denis LOROT conteste le prix retenu pour l'achat des terres. Il lui est rappelé que les tarifs sont encadrés par la Chambre d'Agriculture et que le budget d'un lotissement n'a pas vocation à dégager un bénéfice.

questions diverses : le bail du salon de coiffure a été résilié par l'exploitante pour le 31 mars 2020 ; l'éclairage public de l'espace Lafarge est réparé ; une personne a été recrutée en contrat à durée déterminée du 18 novembre 2019 au 6 janvier 2020 pour pallier l'absence de secrétaire de Mairie ; inauguration le 9 novembre 2019 à 14 h de l'olivier et de la plaque commémorative offerts par le Comité de la Mémoire ; aucune subvention n'est allouée aux associations « Jeunesse en plein air » et « PEP » ; le rugby-club de Chablis sollicite l'autorisation d'utiliser le terrain de Maligny ; un poteau électrique a été changé suite à la demande de renforcement du réseau électrique par un administré.

## SEANCE DU 6 DECEMBRE 2019

logement 12 rue des écoles : des travaux supplémentaires sont votés à la majorité des conseillers présents et représentés pour la remise en état de la salle de bains et le changement du revêtement de sol d'une chambre.

Proximarché : des travaux de réfection sont envisagés à hauteur de 21 405 € mais seront réalisés sur l'exercice 2020.

lotissement « Sur la Montée » : l'enquête publique débutera le 9 décembre 2019, le Maire précise qu'une indemnité d'éviction sera versée aux fermiers ayant un bail.

voirie : un devis a été demandé pour la remise en état du chemin qui va de Bacarat à la route de Méré.

restauration scolaire : un appel d'offres est envisagé au niveau de la Communauté de Communes mais les élus souhaitent conserver le prestataire actuel, la société API.

Noël des enfants : le spectacle se déroulera le 27 décembre 2019 à 15 h avec la présence d'un magicien. Le Comité des Fêtes organisera une sortie dans un laser game et les élus acceptent à la majorité de prendre en charge le coût du transport pour emmener les enfants à Auxerre.

questions diverses : afin de permettre aux parents de récupérer leurs enfants du côté de l'espace Lafarge, les trottoirs devront être abaissés et des places de stationnement créées ; un vol est à déplorer au local des pompiers.

## **SEANCE DU 10 FEVRIER 2020**

subventions : les aides suivantes sont votées : ADILY (200 €), ADMR (400 €), Amicale des Pompiers (800 €), Association Sportive du Serein (200 €), Association des Conjointes Survivants (120 €), Comité pour la Mémoire (100 €), Coopérative scolaire (200 €), Croix Rouge (150 €), Judo Club cantonal (200 €), SIADPPA (500 €), Tennis club (200 €), Tennis de table (50 €), Reversement des vacances aux pompiers (2 000 €).

lotissement « Sur la Montée » : suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le dossier a été transmis en Préfecture. Fin février, la commune devrait être propriétaire de 80 % de la zone, seuls 5 propriétaires devraient être expulsés. Denis LOROT revient sur le prix qu'il juge trop faible. Le projet de lotissement est approuvé à la majorité des membres du conseil municipal habilités à prendre part au vote.

énergie : à l'unanimité, les membres du conseil municipal souhaitent profiter du groupement de commandes d'énergie par le biais de SDEY. Il est constaté une baisse de la consommation d'électricité au niveau de l'éclairage public depuis le passage à des ampoules led.

questions diverses : suite à une demande de la FDAC, les élus refusent de prendre une motion au sujet des problèmes entre la France et les Etats-Unis mais demandent au Maire d'en transmettre une sollicitant le maintien des communes du Chablisien dans l'appellation Bourgogne ; le prochain Marathon sera organisé en octobre ; un pignon menace de s'écrouler rue de Chatillon et un arrêté de péril a été pris.

## **SEANCE DU 6 MARS 2020**

compte administratif et compte de gestion 2019 : il présente un solde de clôture excédentaire de 296 486,21 € pour la section de fonctionnement, et un solde déficitaire de 72 755,21 € pour la section d'investissement. Le résultat global est excédentaire de 223 731 €. Ces deux documents sont adoptés à la majorité.

budget primitif 2020 : il s'équilibre à la somme de 1 014 350 € en section de fonctionnement et à la somme de 292 255 € en section d'investissement ; il est voté à l'unanimité.

questions diverses : les honoraires du commissaire enquêteur pour le projet de lotissement « Sur la Montée » sont de 2 472,22 € ; un expert nommé par le Tribunal Administratif de Dijon a conclu à un péril imminent rue de Chatillon et des délais de réalisation des travaux ont été signifiés à la propriétaire de l'immeuble concerné ; la possibilité de rachat d'une partie du matériel du salon de coiffure est envisagée ; des devis ont été demandés pour la réfection de la rue de Méré et du Chemin des Hâtes ; la licence IV de l'Hôtel des Voyageurs est proposée à la vente ; les élus sont informés que les plans de délimitation de l'appellation « crémant » sont à disposition en Mairie ; les tours de garde pour les élections municipales prévues pour le 15 et le 22 mars 2020 sont organisés.

### **SEANCE DU 25 MAI 2020**

Cette séance a comme sujet unique l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars dernier :

M. Damien GAUTHIER est élu Maire

M. François TURCIN est élu 1<sup>er</sup> adjoint

M. Olivier SAVARY est élu 2<sup>ème</sup> adjoint

M. Philippe SODOYER est élu 3<sup>ème</sup> adjoint

M. Xavier RATTE est élu 4<sup>ème</sup> adjoint

Mmes Sylvie SEGAULT, Florence CHAMON, Emilie SEGUINOT, Lucia DA SILVA PINHO, Mrs Luc NOLET, Bruno DI BLAS, Pierrick LAROCHE, Yannick VILLEDIEU, Christian RAPOSO DO CARMO et Bruno ZAROS sont conseillers municipaux.

### **SEANCE DU 8 JUIN 2020**

Au cours de cette séance sont votées les délégations accordées au Maire ainsi que les indemnités aux élus (1 567,43 € brut mensuel pour le Maire, 416,17 € brut mensuel pour chaque adjoint).

Sont ensuite décidées les créations de diverses commissions ainsi que leurs compositions :

**finances** (M. le Maire et adjoints),

**personnel** (M. le Maire et adjoints),

**appel d'offres** (titulaires : Mrs RAPOSO DO CARMO, SAVARY et RATTE ; suppléants : Mme SEGAULT et Mrs NOLET et LAROCHE),

**voirie** (M. TURCIN, Mmes SEGUINOT, DA SILVA PINHO et SEGAULT, Mrs LAROCHE et RAPOSO DO CARMO),

**environnement** (M. SODOYER, Mmes CHAMON et SEGAULT, Mrs NOLET et VILLEDIEU),

**bâtiments** (Mrs SAVARY, DI BLAS, TURCIN, RAPOSO DO CARMO et LAROCHE),

**communication-manifestations** (M. RATTE, Mme CHAMON, Mrs ZAROS, VILLEDIEU, SODOYER et TURCIN),

**3CVT** (M. le Maire et M. TURCIN),

**SIVU** (titulaires : M. le Maire et M. RATTE, suppléant : M. SODOYER),

**Syndicat de Bassin du Serein** (titulaire : M. SODOYER, suppléant : M. SAVARY),

**SDEY** (titulaire : M. le Maire, suppléant : M. NOLET),

**Syndicat du collège** (titulaires : Mrs DI BLAS et VILLEDIEU, suppléantes : Mmes DA SILVA PINHO et SEGUINOT),

**SIVOS** (titulaires : M. le Maire et Mme SEGUINOT, suppléants : Mrs DI BLAS et VILLEDIEU).

travaux Grande Rue : la société COLAS est retenue à l'unanimité des membres habilités à prendre part au vote pour la réfection de l'enrobé pour la somme de 6 912,59 €.

salon de coiffure : l'ancienne coiffeuse propose une partie de son matériel pour la somme de 1 500 € et cet achat est accepté par le conseil municipal. Un aménagement du loyer pour encourager la reprise de ce commerce est discuté.

questions diverses : les taux des taxes locales restent inchangés ; un aménagement de la rue de Méré est voté ; la VMC de la salle Lafarge doit être remplacée ; l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour le projet de lotissement « Sur la Montée » a été reçu et sera notifié aux propriétaires concernés ; la rénovation de l'éclairage public rue des Coteaux Fleuris et rue du Stade est en cours ; l'organisation des festivités du 14 Juillet est soumise aux décisions gouvernementales liées à la crise sanitaire ; la secrétaire de Mairie remplaçante ne sollicite pas le renouvellement de son contrat au-delà de l'échéance du 5 juillet 2020 ; l'acquisition de la licence IV par la commune est débattue ; les membres du conseil municipal se répartissent les rues pour la distribution de la dotation de masques en tissu.

## **SEANCE DU 2 JUILLET 2020**

Proximarché : la société MARSHALL a été retenue pour la somme de 15 765 €.

local des pompiers : il est voté l'achat de casiers et de matériel pour la réalisation de vestiaires hommes/femmes et la création d'une cloison, pour un montant de 3 300 €.

chemin des Pierrettes : l'entreprise BARBIER est retenue pour la somme de 3 391,20 € (pose de glissières au sol pour capter et diriger l'eau vers le fossé).

questions diverses : un devis supplémentaire est accepté pour le redressement du caniveau au droit du 90 Grande Rue ; les trottoirs en fleurs sont conservés rue de Méré ; le rugby club de Chablis est autorisé à utiliser le terrain de Maligny ; les festivités du 14 Juillet sont annulées ; il est accordée à l'entreprise DUCHET l'utilisation du terrain en face du tennis pour servir de parking à l'occasion des portes ouvertes organisées du 6 au 10 juillet ; des permanences d'élus sont organisées pour pallier l'absence de secrétaire de Mairie ; un conseil municipal se tiendra le 10 juillet pour l'élection des grands électeurs pour les élections sénatoriales.

## SEANCE DU 10 JUILLET 2020

M. le Maire, Mrs Xavier RATTE et Bruno ZAROS sont élus délégués titulaires pour les élections sénatoriales. Mrs Olivier SAVARY, François TURCIN et Bruno DI BLAS sont élus délégués suppléants.

questions diverses : la convention du SDEY pour l'extension du réseau rue des Maisons Rouges est acceptée ; une candidate au poste de secrétaire de Mairie a été reçue en entretien individuel par M. le Maire ; le remplacement des pavés de verre de la fenêtre du local des pompiers par un châssis fixe muni d'un vitrage feuilleté est décidé ; un vin d'honneur sera organisé le 14 Juillet sur l'espace Lafarge ; les habitants ont accueilli favorablement la distribution des masques.

## SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

lotissement « Sur la Montée » : une requête en annulation a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Dijon par M. Denis LOROT à l'encontre de la déclaration d'utilité publique prise par la Préfecture. Le recours au service des Domaines pour demande une évaluation du prix d'achat des terrains est voté à l'unanimité des membres du conseil municipal habilités à prendre part au vote et le recours à un avocat est décidé à la majorité.

travaux : suite à une défection de l'entreprise retenue pour le Proximarché, le devis de l'entreprise BELTRAMELLI est accepté pour la somme de 18 989,56 €, y compris des travaux supplémentaires suite à des infiltrations d'eau. L'interphone des logements Lafarge est remplacé ainsi que les stores de la porte d'entrée de la Mairie.

logiciels : l'acquisition de nouveaux logiciels (gestion du cimetière, état-civil, dématérialisation des actes, recensement citoyen, interface pour la gestion du prélèvement à la source) est décidée à l'unanimité pour la somme de 3 840 €.

secrétaire de Mairie : suite à un second entretien en présence de M. le Maire, de Mrs Philippe SODOYER et Bruno DI BLAS, le recrutement d'une nouvelle secrétaire a été entériné et son arrivée à Maligny est prévue pour le 16 novembre 2020.

pompiers : M. le Maire a validé la candidature d'Angèle RATTE. Le principe de l'acquisition de matériels selon une liste fournie par le chef de corps est accepté.

questions diverses : suite à un appel à candidatures au niveau de la 3CVT, M. Bruno ZAROS se propose pour la commission tourisme, Mrs Philippe SODOYER et Olivier SAVARY pour le Syndicat de la Vallée de Serein et M. François TURCIN pour la commission travaux et développement numérique ; la commission communication se réunira prochainement pour établir un protocole sanitaire à fournir aux loueurs des salles ; le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour par M. le Maire et transmis en Préfecture.

## SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

lotissement « Sur la Montée » : le service des Domaines a été saisi en vue d'obtenir un prix du m<sup>2</sup> de terrain. Mrs Denis LOROT et Yvon VOCORET ont été reçus par M. le Maire et M. François TURCIN. L'avocate de la commune prépare son mémoire en défense. Sur proposition de M. le Maire, une commission est créée pour travailler sur ce projet (Mrs Philippe SODOYER, Christian RAPOSO DO CARMO, Xavier RATTE et Pierrick LAROCHE sont volontaires).

travaux bâtiments : les travaux sont en cours au Proximarché. Un projet d'ensemble de révision du système de chauffage des bâtiments sera étudié. Il est décidé de procéder à l'aménagement de la salle de bains du logement du 57 Grande Rue par la pose d'une douche. Un devis a été demandé pour la réfection du plafond de la sacristie. Une candidate à la reprise du salon de coiffure s'est fait connaître.

urbanisme : le transfert de la gestion du Plan Local d'Urbanisme de la commune au niveau intercommunal est refusé à l'unanimité. Sur proposition de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité de porter le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur les zones AU.

voirie : les travaux du chemin des Pierrettes sont terminés. La 3CVT sera contactée afin de procéder à un arasage des banquettes et un reformatage du fossé rue de la Forêt. Le muret du CPI a été endommagé par un véhicule et une déclaration de sinistre a été établie.

communication : une modification des règles d'utilisation des salles lors de location est en cours afin de se conformer à la situation sanitaire, sachant que la salle du Caveau n'est plus disponible (réservée à la restauration scolaire). La commune met à disposition des habitants l'application Panneau Pocket à télécharger pour avoir des informations

questions diverses : des devis ont été demandés pour l'agrandissement du columbarium ; les bacs de tri fournis par la 3CVT seront prochainement disponibles ; il est décidé d'opter pour un audit énergétique des bâtiments par le SDEY ; la participation de la commune à l'extension des réseaux rue des Maisons Rouges sera de 10 564,29 € ; les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie sont définis (de 9 h à 12 h le lundi et le mardi, de 13 h 30 à 17 h le jeudi et le vendredi, de 9 h à 12 h le samedi) ; la présence récurrente de déjections canines est à déplorer sur l'espace Lafarge ; la rénovation des courts de tennis sera étudiée.

## SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

logement 57 Grande Rue : le devis de l'entreprise CHAMON est retenu pour la somme de 4 276,70 € pour la douche et le sol à l'unanimité des membres habilités à prendre part au vote.

logement 61 Grande Rue : il est décidé le changement des radiateurs + 1 sèche-serviettes.

Proximarché : des travaux supplémentaires sont envisagés pour terminer l'habillage de la devanture du magasin.

audit énergétique : le Maire rend compte d'une visite de deux techniciens du SDEY en présence de M. Olivier SAVARY dans le cadre de l'audit énergétique des bâtiments communaux.

salon de coiffure : sur proposition du Maire et après délibération, les membres du conseil municipal décident que le loyer sera progressif durant la première année d'exercice à savoir 135 € durant les 4 premiers mois, 270 € les 4 mois suivants, 405 € les 4 mois suivants puis 540 € les mois suivants. Les charges mensuelles restent fixées à 20 €.

paniers des aînés : la proposition de la commission environnement est validée pour la confection et la distribution de paniers garnis aux aînés du village. La liste des bénéficiaires sera établie sur la base de la liste électorale, seul moyen de connaître avec certitude l'âge des bénéficiaires. Une solution est recherchée pour les Malinéennes et les Malinéens qui sont résidents dans les EHPAD des communes voisines.

plaquette d'information : un bulletin d'information présentant l'équipe municipale, les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie ainsi que diverses informations municipales a été distribué dans les boîtes aux lettres du village.

travaux de voirie : sur proposition de la commission voirie, il est décidé de programmer la réfection de la route des Roncières et des travaux de trottoirs (rue du Temple, rue de la Mairie, place de l'Eglise, rue des Ecoles).

De plus, la révision du plan de circulation dans certaines rues est envisagée afin de sécuriser certains endroits et de limiter la vitesse de circulation.

illuminations de Noël : des devis vont être demandés afin de prévoir l'acquisition de nouvelles décorations.

décision modificative : il est décidé de retirer la somme de 1 437 € des dépenses imprévues pour abonder les comptes du fonds de péréquation intercommunale et intercommunale et le compte de dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

défense des urgences et des secours : sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal prennent à l'unanimité une motion de soutien au centre 15.

questions et informations diverses : l'interphone des logements Lafarge a été réparé ; des dégradations des biens publics sont régulièrement à déplorer ; un relevé topographique des bâtiments LAMBLIN a été réalisé ; des voitures restent régulièrement stationnées à des endroits dangereux ; le changement du lieu d'accès à l'accueil périscolaire sera pérennisé ; un appel au civisme des propriétaires de chien est fait afin qu'ils ramassent les déjections de leurs animaux.

## **SEANCE DU 29 JANVIER 2021**

subventions : les montants des subventions qui seront allouées aux associations sont votés.

numérotation : le n° 1K est attribué à une nouvelle habitation dans la rue des Maisons Rouges.

questions et informations diverses : les retours ont été positifs au sujet de la distribution des paniers garnis aux aînés du village ; un retour est fait sur la fréquentation du secrétariat de Mairie suite à la mise en place de nouveaux horaires et elle est équilibrée sur les jours de la

semaine ; la mise en place de l'application Panneau Pocket est très appréciée ; la prochaine distribution des bacs jaunes fournis par la Communauté de Communes est organisée ; un cadeau pour les nouveaux nés de l'année est prévu ;

## SEANCE DU 8 MARS 2021

ligne de trésorerie : les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de proroger la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne.

emploi saisonnier : les membres du Conseil Municipal décident de conclure un contrat saisonnier dans le secteur technique afin d'aider l'employé communal titulaire lors du surcroît de travail durant la période estivale.

service intérim du Centre de Gestion : les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adhérer à ce service qui permet, en cas de besoin, d'avoir recours à du personnel tant dans le secteur administratif que technique. Il est précisé que l'adhésion est gratuite, seul le recours au service est payant.

adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement : moyennant la somme annuelle de 123 €, il est décidé d'adhérer à cette structure qui dispose de compétences pour accompagner la commune dans ses choix d'aménagement des bâtiments.

adhésion à l'agence technique départementale : l'adhésion de 410 € permettra d'orienter les choix de la commune dans divers domaines (voirie, eau potable, assainissement des eaux usées et eaux pluviales, bâtiments).

numérotation : le n° 19 est attribué à une nouvelle habitation dans la rue de Méré.

mise en vente d'une lame : il est décidé de vendre une ancienne lame de déneigement qui n'est plus utilisée pour la somme de 1 000 €.

demandes de subventions : plusieurs demandes de subventions sont étudiées et rejetées, il est demandé à la commission communication de se réunir afin d'établir des règles d'attribution.

vente d'un logement par Domanys : le logement situé 12 rue du Chardonay est mis en vente.

questions et informations diverses : le stationnement anarchique des véhicules aux abords de l'école et du CPI est souligné ; les aboiements intempestifs des chiens nuisent à la tranquillité des habitants ; le devenir de la maison en état d'abandon dans la grande rue est évoqué ; il est demandé d'étudier la dangerosité du croisement de la route de Ligne et de la rue de la déchetterie ; la commune a adhéré à Payfip qui est une application de la direction des finances pour permettre le paiement des sommes dues à la commune par carte bancaire ; le Maire propose de mettre à profit les fêtes de Pâques afin de gâter les aînés résidents d'EHPAD à qui un colis de Noël n'a pas pu être porté ; des cadeaux ont été distribués aux nouveaux nés ; des panneaux seront apposés à l'espace Lafarge pour interpeller les propriétaires de chiens au sujet des déjections qui sont à ramasser ; la distribution des bacs jaunes s'est bien déroulée ;

## SEANCE DU 18 MARS 2021

compte de gestion et compte administratif 2020 de la commune : ces deux comptes aboutissant aux mêmes résultats, ils sont adoptés à l'unanimité :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultats reportés		296 486,21 €	72 755,21 €	
opérations de l'exercice	603 815,01 €	826 537,51 €	157 311,34 €	79 363,44 €
<b>TOTAUX</b>	<b>603 815,01 €</b>	<b>1 123 023,72 €</b>	<b>230 066,55 €</b>	<b>79 363,44 €</b>
Résultats		519 208,71 €	150 703,11 €	

budget de la commune pour 2021 : le budget tel que présenté ci-dessous est adopté à l'unanimité :

### dépenses de fonctionnement

	BP 2021
charges à caractère général	288 300,00 €
charges de personnel	159 710,00 €
atténuation de produits	60 407,00 €
dépenses imprévues	19 203,00 €
autres charges de gestion courante	219 150,00 €
charges financières	27 500,00 €
charges exceptionnelles	25 500,00 €
opération d'ordre	252 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 051,770,00 €</b>

### recettes de fonctionnement

	BP 2020
atténuation de charges	11 000,00 €
résultat antérieur reporté	295 750,39 €
produits des services	7 000,61 €
impôts et taxes	536 919,00 €
dotations et participations	121 100,00 €
autres produits de gestion courante	60 000,00 €
produits exceptionnels	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 051 770,00 €</b>

### dépenses d'investissement

	BP 2020
déficit antérieur reporté	150 703,11 €
dépenses imprévues	5 000,00 €
dépenses financières	86 000,00 €
immobilisations incorporelles	51 825,50 €
immobilisations corporelles	117 874,50 €
<b>Total</b>	<b>411 403,11 €</b>

### recettes d'investissement

	BP 2020
dotations, fonds divers, réserves	156 403,11 €
recettes financières	3 000,00 €
opération d'ordre	252 000,00 €
<b>Total</b>	<b>411 403,11 €</b>

commission bâtiments : sur proposition de la commission sont validés le remplacement du chauffe-eau du 61 Grande Rue, le remplacement du volet roulant du chalet du tennis suite à une dégradation, la réfection du plafond de la sacristie, la fourniture et la pose d'une porte d'entrée pour le Proximarché, un agrandissement du columbarium et la fourniture et la pose de 3 cavurnes. Devant l'importance des dépenses à prévoir, la réfection des courts de tennis reste à étudier.

commission voirie : sur proposition de la commission sont validées la réfection de la route des Roncières, la réfection de trottoirs (rue du Temple, rue de la Mairie, une partie de la rue des Ecoles).

subvention : une subvention de 150 € est accordée à l'Association de pêche « La Vandoise du Serein ».

questions et informations diverses : le montant du capital restant dû sur les emprunts s'élève à 930 728,41 € ; un débat est engagé sur les énergies renouvelables et notamment sur les éoliennes ; suite aux installations pour les économies d'énergie le coût de l'éclairage public est passé de 14 500 € en 2018 à 8 700 € en 2020 ; la cotisation GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) va augmenter ; une réunion sera programmée pour la révision du plan de prévention des risques d'inondation ; la société Free a pour projet d'installer des antennes relais sur le château d'eau ; la réfection de la piste d'athlétisme a été votée lors de la dernière réunion du Syndicat du Collège.

## **SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

vote des taux des taxes directes locales : sur proposition du Maire et après délibération, les taux suivants sont votés pour 2021 : 36,84 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux unifié formé du taux communal et du taux départemental pour compenser les pertes liées à la suppression progressive de la taxe d'habitation) et 25,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

transfert de la compétence mobilité à la 3CVT : les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ce transfert. Il est précisé que les transports réguliers, à la demande et scolaires, restent de la compétence de la Région Bourgogne France Comté.

approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : il est fait état des attributions versées aux communes membres de la 3CVT pour compenser les transferts de charges et de produits. Il n'y a aucune incidence pour MALIGNY.

annulation d'un titre : les membres du Conseil Municipal décident d'annuler une dette de 698,06 € datant de 2014 et qui n'a pas pu être recouvrée.

questions et informations diverses : des travaux préparatoires à l'arrivée de la fibre sont en cours ; des moulages de Pâques ont été offerts aux aînés en EHPAD qui n'ont pas pu bénéficier des colis de Noël ; une journée de formation à destination des élus sera programmée ; des travaux de pompage et de nettoyage par hydrocurage du réseau d'évacuation des eaux pluviales, des buses et des avaloirs sont programmés ; les retours sont positifs suite à l'apposition des pancartes sur l'espace Lafarge pour inviter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leurs

animaux ; les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021 ; un vitrail est à remplacer à l'Eglise.

### **SEANCE DU 3 JUIN 2021**

salon de coiffure : Mme Angélique DAUGRAIN a visité les lieux et une ouverture est espérée pour le 5 octobre 2021. Les membres du Conseil Municipal acceptent un devis de peinture de 1 210 € pour la devanture.

redevances d'occupation du domaine public : sur proposition du Maire et après explications des modes de calculs, les RODP sont arrêtées à 215 € pour les lignes électriques, 356 € pour le réseau gaz et 596,45 € pour les réseaux de télécommunications. La commune perçoit également 2 500 € d'Orange pour la location de l'emplacement de l'antenne. La redevance annuelle attendue pour l'antenne de Free Mobile est de 3 000 €.

numérotation : le n° 2A est attribué à une habitation dans la rue des Coteaux Fleuris.

questions et informations diverses : les tours de gardes des bureaux pour les élections départementales et régionales sont organisés ; à l'église il reste des travaux d'accessibilité à terminer ainsi qu'une fenêtre de toit du clocher à réparer ; la gestion des demandes d'urbanisme sera dématérialisée ; le prochain Marathon de Chablis se déroulera le 23 octobre 2021 ; une réunion a été organisée avec des utilisateurs des riverains de chemins communaux pour établir des modalités commune d'entretien ; la révision des plans de circulations de plusieurs points du village sont à l'étude ; le changement de la signalétique est à envisager ; une sensibilisation sera faite à destination des habitants pour l'entretien des abords des propriétés et pour le fleurissement de la commune ; la possibilité de faire un gîte dans la maison Brovadan est évoquée ; les modalités d'utilisation des gymnases seront revues ; un concert sera organisé par le Festival du Chablisien le vendredi 9 juillet à 19 h.

### **SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

commission des finances : un virement de crédits de 19 000 € des dépenses imprévues a été voté pour la réfection de chemins (chemin de Baccarat, chemin de la forêt, virage « DIBLAS », chemin de l'Ardiller). Le changement du ballon d'eau chaude du salon de coiffure a été adopté pour la somme de 1 124,39 €.

motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières : les membres du Conseil Municipal soutiennent les communes forestières face à la décision gouvernementale d'augmenter la contribution des communes et de supprimer près de 500 emplois à l'Office National des Forêts.

questions et informations diverses : suite à plusieurs séjours de la communauté des gens du voyage, le Maire invite les membres de la commission environnement à réfléchir à un moyen d'empêcher l'accès au terrain de foot ; une évolution du Plan Local d'Urbanisme aura lieu pour insérer dans le règlement la possibilité d'ériger des tours antigel dans les vignes ; la fibre est

promise pour la fin de l'année ; l'apposition d'antennes Free Mobile sur le château d'eau rapportera 3 500 € par an à la commune ; M. Pierre CHAPINO est contraint de mettre fin à ses fonctions de correspondant de l'Yonne Républicaine ; un exploitant a sollicité la commune aux fins d'obtenir l'autorisation de traverser un chemin communal avec des câbles chauffants ; la Vandoise du Serein remercie la municipalité pour le versement de la subvention ; la police municipale de CHABLIS pourrait devenir intercommunale suite à un renfort des effectifs et le coût pour la commune, si elle décide d'adhérer à ce service serait de 25 000 € par an pour 6 heures de présence par semaine ; le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se réunir pour réfléchir sur le devenir du bâtiment Lamblin et la maison Brovadan ; côté animation, l'organisation du traditionnel repas offert aux aînés est en préparation ainsi qu'un projet de bulletin municipal ; le salon de coiffure ouvrira ses portes le mardi 5 octobre 2021 ; la fin des travaux du Proximarché sont à envisager rapidement ; des travaux notamment d'éclairage ont été réalisés à l'accueil de la Mairie ; les vasistas du clocher de l'église n'est toujours pas réparé ; des abeilles nichent dans un poteau d'un lampadaire ; le changement de la signalétique est à l'étude ; l'entretien indispensable du ru des Vaurelaines doit être effectué ; l'alourdissement des factures d'assainissement est déploré.

### **SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021**

approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : le temps d'accueil périscolaire de la commune de Deux Rivières est augmenté d'1/4 heure et son attribution de compensation sera impactée. Il n'y a aucune incidence pour MALIGNY.

extension et renforcement de réseaux : suite à une demande de permis de construire qui a été refusée faute de réseaux suffisants, le Maire présente des propositions de travaux : 4 190,68 € pour la fourniture et la pose d'un poteau incendie + 19 924,41 € de reste à charge pour un renforcement du réseau électrique. Les travaux sont acceptés à la majorité des membres.

évolution du PLU : afin de permettre l'installation de système de protection de la vigne contre le gel en zone Av, une modification simplifiée du PLU était envisagée. Or, il s'avère qu'une procédure de révision du PLU est nécessaire. Cette procédure, plus coûteuse et plus longue, s'imposera à la commune pour intégrer les évolutions du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) une fois ces derniers approuvés. Le SCoT étant en cours d'élaboration au sein du PETR du Grand Auxerrois et dans un souci d'économie pour la commune, le Maire propose de profiter de cette révision qui s'imposera à la commune pour intégrer la modification liée à la zone Av.

commission communication : le repas des aînés aura lieu le mercredi 3 novembre 2021. Sur proposition du Maire, il est décidé de fixer à 40 € la participation des personnes de moins de 70 ans, les aînés de VILLY et les accompagnants.

questions et informations diverses : la Mairie est à la recherche d'une personne pour faire le ménage dans ses locaux ; le salon de coiffure R'Nature a ouvert ses portes le 5 octobre ; le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022 ; les travaux de pose d'antennes Free Mobile débuteront en novembre

## SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

convention avec le SDEY : les membres du Conseil Municipal ont validé la convention financière avec le SDEY pour l'ajout de 8 prises pour les illuminations. Le reste à charge pour la commune est de 592,09 €.

révision du PPRr (Plan de Prévention des Risques et ruissellement du Chablisien) : suite à la présentation de la carte des aléas lors de réunions, il est fait état des modifications proposées. Après discussion lors de ce conseil municipal, elles sont amendées pour certaines et seront présentées à la DDT.

Questions et informations diverses : le repas des aînés a réuni 42 convives de MALIGNY et 8 de VILLY le samedi 3 novembre ; une soirée beaujolais nouveau aura lieu le jeudi 18 novembre à 19 h 30 dans la salle Lafarge ; le Comité des Fêtes organise un Marché de Noël et un concours de dessins le dimanche 5 décembre de 10 h à 17 h ; les travaux de réfection des trottoirs rue du Temple et rue de la Mairie débuteront prochainement ; les travaux d'extension du columbarium et la pose de 3 cavurnes sont terminés ; l'enduit de la façade du Proximarché est terminé ; les pompiers organisent un repas de Sainte Barbe le samedi 11 décembre ; des remerciements sont adressés au Comité de Saint Vincent pour le don de bouteilles de vin pour le Marathon de CHABLIS et pour les pompiers ; le Comité des Fêtes envisage l'acquisition de flammes publicitaires ;

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Le recensement citoyen

**Pour qui ?** les jeunes de 16 ans et de nationalité française

**Quand ?** à compter du 16<sup>ème</sup> anniversaire et jusqu'à la fin du 3<sup>ème</sup> mois qui suit.

**Pourquoi ?** pour obtenir une attestation de recensement pour pouvoir être convoqué à la journée défense et citoyenneté. Ce document est **indispensable** pour l'inscription à tout examen et/ou concours. La démarche sert à l'inscription automatique sur la liste électorale.



### Demandes d'urbanisme

Dans le cadre d'une démarche vertueuse et dans le but d'anticiper la dématérialisation totale des demandes d'urbanisme, lors du dépôt d'une demande, vous ne produirez les pièces constituant votre dossier qu'en un seul exemplaire. L'envoi au service instructeur se fait par voie dématérialisée.



### Lutte contre les bruits gênants pour le voisinage

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h



## BRUITS de voisinage

Tous responsables  
Tous concernés

### Nos amis les animaux

Les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde sont tenus de :

- surveiller les animaux et de ne pas les laisser divaguer
- enlever les excréments des animaux
- s'assurer que ses animaux ne créent pas de nuisance pour le voisinage.



## NOTRE VIGNOBLE A ETE MIS A RUDE ÉPREUVE

La météo n'a pas été clémente et a mis à rude épreuve nos vignobles. Nous avons, cette année encore, subi un fort gel de printemps qui a, malgré les effets dévastateurs sur les vignes, donné lieu à de très belles photos.



Ces périodes de gel, suivies de fortes pluies et de sécheresse, n'ont pas non plus épargné les récoltes. Espérons que cela n'impactera pas trop le fruit du dur labeur de nos courageux vignerons et agriculteurs.



## REPAS DES AINÉS

Les contraintes sanitaires n'ont pas permis de prévoir le traditionnel repas des aînés du village en 2020.



Afin d'égayer cette période morose, le Maire et les membres du Conseil Municipal ont témoigné leur attention aux aînés au travers d'un panier garni. Ils ont souhaité de belles fêtes de fin d'année à tous en espérant que dans un proche avenir nous pourrions à nouveau nous rassembler et partager de bons moments.

Certains de nos aînés étant en EHPAD et n'ayant pas pu bénéficier de panier garni, les fêtes de Pâques ont été mises à profit pour leur offrir des chocolats.

Les conditions de 2021 nous le permettant, c'est avec une immense joie partagée que quelques 50 aînés de MALIGNY et VILLY se sont retrouvés dans la salle du Caveau le 3 novembre pour partager un délicieux repas concocté par Camu Traiteur. L'animation a été assurée par deux musiciens et une chanteuse.



## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Cette année encore, les conditions sanitaires nous ont contraints à organiser cette cérémonie en comité restreint.

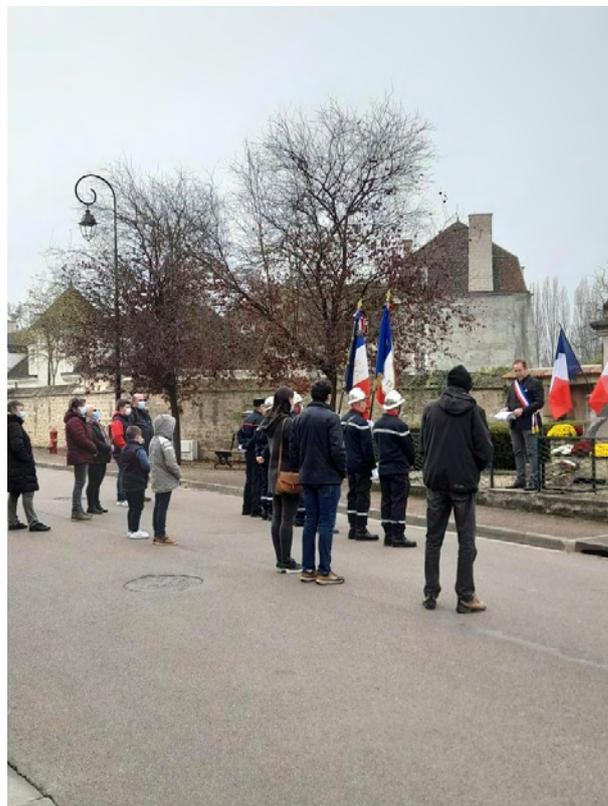


Comme chaque année, la municipalité a tenu à rendre hommage aux combattants héroïques, aux victimes de ces terribles années de guerre, à toutes celles et ceux qui ont risqué ou sacrifié leur vie pour que nous recouvrions notre liberté. Dans le cadre du nécessaire devoir de mémoire, des fleurs ont été déposées aux Monuments aux Morts.

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Après s'être retrouvées à la Mairie, les personnes présentes, accompagnées d'une délégation des pompiers, se sont recueillies devant le Monument aux Morts du cimetière où des fleurs ont été déposées. Le défilé s'est ensuite dirigé vers le bel olivier qui trône en bonne place vers l'Eglise. Un dépôt de fleurs a également eu lieu au Monument aux Morts de la Grande Rue devant lequel le Maire a lu le discours officiel.



## PLANTATIONS

Forte du dicton selon lequel « mois de juin fleuri, vrai paradis », l'équipe municipale a décidé de retrousser ses manches et d'aménager les abords de l'espace Lafarge et de la Mairie.



Nous profitons de cette action pour remercier les habitants qui ont contribué tant au fleurissement qu'au désherbage.

## FUTURS COLLÉGIENS

Mariana, Timothé, Aedane, Emy, Anaëlle, Tyago, Anne-Sophie, Jules, Toni, Miguel, Enzo, Erin, Leonardo, Lucie, Lénys, Lény, Vincent, Lindsay et Mathéo ont été récompensés en cette fin d'année scolaire plus que particulière. Elle l'a été au regard des circonstances sanitaires mais également parce qu'elle est leur dernière année dans l'école de MALIGNY.



Ils ont donc quitté leur école pour rentrer au collège. Ils étaient les grands dans la cour des petits et ils vont devenir les petits dans la cour des grands! C'est une étape importante pour la suite de leur parcours scolaire, mais, forts de l'enseignement de qualité qui leur a été dispensé, ils sauront relever le défi pour ouvrir les portes d'un avenir que nous leur souhaitons radieux.

En présence des parents et d'élus des communes membres du SIVOS, invités pour la circonstance, chaque enfant s'est vu remettre symboliquement un diplôme du futur collégien ainsi qu'une carte cadeau. Ce très convivial moment s'est conclu autour du verre de l'amitié et de douceurs sucrées.

## FESTIVAL DU CHABLISIEN



Initialement prévu sur l'espace Lafarge, le concert a dû être délocalisé en raison d'une météo incertaine. C'est donc au sein de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de MALIGNY, le vendredi 9 juillet 2021, que BACH, TELEMANN, VIVALDI et HAYDN ont été mis à l'honneur par l'ensemble « Architecture et Musique ».

Merci à Laurent HACQUARD (hautbois), Frédéric DEVILLE (violoncelle) et Patrick CHEMLA (violon) d'avoir enchanté les personnes venues en nombre les écouter.

## RALLYE VTT DES POMPIERS



C'est sous une belle enseigne toute neuve que près de 50 personnes s'étaient donné rendez-vous le 8 août 2021 pour le rallye VTT organisé par les pompiers de MALIGNY.



Les participants ont été accueillis par un bon café chaud préparé par le chef de corps du Centre de Première Intervention en personne !

Après quelques instructions, les courageuses et courageux, âgés de 7 à 65 ans, ont enfourché leurs VTT pour non seulement parcourir un trajet entre 16 et 20 km, mais également pour répondre à 10 questions plus ou moins compliquées.

A l'arrivée, les réponses ont été vérifiées et il a été procédé à la remise des récompenses. Les trousse de secours ont été offertes non pas aux plus rapides mais à ceux qui ont le mieux répondu aux questions.

Merci au soleil d'avoir honoré de sa présence cette manifestation qui s'est clôturée autour d'un verre partagé dans la convivialité et le plaisir de se retrouver.



## FÊTE DU VILLAGE

En raison d'une météo incertaine et instable, les animations prévues le 14 Juillet à MALIGNY ont été reportées au 4 septembre. C'est ainsi que malgré une météo quelque peu chaotique, les pompiers et les bénévoles du Comité des Fêtes, avec le soutien de la municipalité, ont œuvré pour offrir un très sympathique moment de convivialité le 4 septembre au stade de foot. A 18 h 30, tous ont pu partager avec modération le vin d'honneur offert par la municipalité puis se restaurer vers 19 h 00. Tous ont pu apprécier l'animation musicale de la Banda Tapage Diurne. Un grand merci aux artificiers et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête qu'un superbe feu d'artifice a clôturé.



## VIDE-MAISONS



Le lendemain de la fête du village était organisé un vide-maisons. Ce sont près de 30 maisons qui ont ouvert leurs portes. Vêtements, bibelots et autres meubles ou vaisselle ont permis à tous les visiteurs et vendeurs de faire de bonnes affaires.

## SALON DE COIFFURE R'NATURE



R' Nature est un salon de coiffure spécialisé dans la coloration végétale, les mèches à l'argile, les cosmétiques bio et naturels.

Angélique, coiffeuse visagiste et végétale depuis 15 ans, vous accueille dans un cadre zen et cocooning.

C'est un salon traditionnel et mixte ouvert

le lundi de 13 h 30 à 18 h

le mardi, le jeudi et le vendredi : de 9 h 15 à 18 h

le samedi de 9 h à 16 h 30

Suivez les actualités de votre salon sur sa page facebook: [rnaturemaligny](#)

## MARATHON DE CHABLIS



Une belle ambiance festive a régné dans le Chablisien le samedi 23 octobre à l'occasion du Marathon de CHABLIS. Au départ, les sportifs et ceux qui le sont un peu moins sont partis de CHABLIS et ont traversé les vignes pour rejoindre POINCHY où un point de ravitaillement les attendait. Après le réconfort, les participants se sont attaqués à une longue montée en direction de BEINES pour redescendre à POINCHY. Ce fut ensuite les villages de LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE et de VILLY qui furent traversés pour mener les coureurs vers



MALIGNY. Notre village a été retenu comme point du 5<sup>ème</sup> ravitaillement de cette manifestation.

Il a fallu reprendre des forces avant d'affronter les dernières difficultés : la montée sur FONTENAY PRES CHABLIS puis sur FYÉ avant de regagner l'arrivée à CHABLIS.

Merci beaucoup aux organisateurs de nous avoir permis de vivre ces moments et bien sûr félicitations aux participants.

## BEAUJOLAIS NOUVEAU



Le jeudi 18 novembre, les habitants de MALIGNY ont été conviés par la municipalité à venir fêter l'arrivée du Beaujolais nouveau (avec modération). Ce fût un moment de convivialité très apprécié par les personnes présentes.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION



Initialement prévu en 2021, le recensement de la population a été ajourné pour les raisons sanitaires que nous connaissons.

Il a été reprogrammé et se déroulera du **20 janvier au 19 février 2022**. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs, Mmes Nadine BERNAGE et Mireille BONNET.

### **Le recensement, à quoi ça sert ?**

Le recensement permettra de connaître la population officielle de notre commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... De ce chiffre découle la participation de l'État au budget de la commune. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal et la détermination du mode de scrutin. Il est donc très important d'y répondre.

## 2022 : ANNÉE ÉLECTORALE

Pensez à vous inscrire !



En 2022, les électrices et électeurs seront appelés aux urnes pour deux scrutins.

Tout d'abord, ils devront élire le futur chef de l'Etat lors de l'**élection présidentielle**. Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le 10 avril 2022 et le second tour aura lieu le 24 avril 2022. Les **élections législatives** se dérouleront le 12 juin et le 19 juin 2022.

Vous pouvez vous inscrire toute l'année, et jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant un scrutin soit jusqu'au mercredi 2 mars en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars 2022 pour faire la démarche en Mairie (jusqu'aux 4 et 6 mai 2022 pour les législatives). En ligne, la démarche se fait grâce au téléservice disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) avec un justificatif d'identité et de domicile.



### PROCURATIONS

Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

## QUELLE BELLE PRISE !!!



Martial BAROCHE a fait une prise d'exception le matin du vendredi 3 septembre à l'Accrue Bernage. Vérifications faites, la « bête » mesure 112 cm et pèse 9,9 kg.

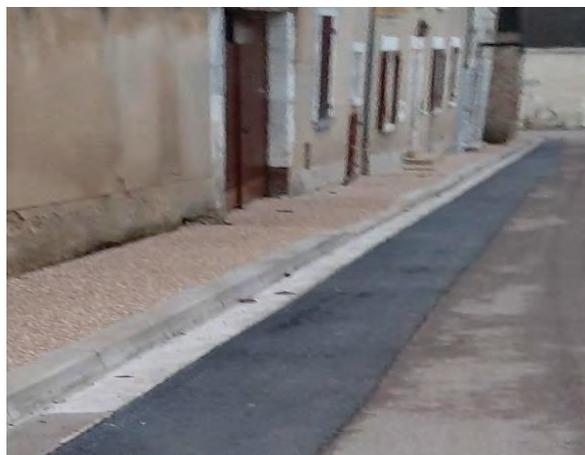
## TRAVAUX DE VOIRIE 2021

La commission voirie avait proposé au conseil municipal la réalisation de plusieurs chantiers sur la commune :

\* réfection de la route des Roncières, sur une longueur de 600 mètres



\* reprise des trottoirs rue du Temple, rue de la Mairie ; un béton désactivé orne désormais nos trottoirs.



\* chemins communaux : début décembre, nous sommes toujours en attente de disponibilité de l'entreprise qui doit araser les banquettes et reformer les fossés sur le chemin de la Forêt, avant de recharger la bande roulante.



La commission proposera au conseil municipal d'autres chantiers début 2022, dès lors que les devis demandés nous parviendront, nous permettant d'inscrire au budget les travaux à réaliser.

## SAINTE BARBE

Qui connaît la légende de cette sainte ? Voici la vie de Sainte Barbe.

Originnaire d'Orient au milieu du III<sup>e</sup> siècle, Barbara est la fille unique de Dioscore. Elle est d'une grande beauté, elle reçoit beaucoup de demandes en mariage de puissants seigneurs mais elle refuse de se marier. Son père l'enferme alors dans une tour d'un grand luxe, où elle vivra à l'écart des hommes. Pendant l'absence de son père, convoqué par l'Empereur, le Christ se révèle à elle. Elle se convertit au Christianisme. Sa conversion est matérialisée par la troisième fenêtre qu'elle fait percer dans la tour, symbolisant la Trinité. La colère de son père sera terrible. Il brandit son épée et la poursuit dans la ville. Elle arrive à se cacher mais un berger la dénonce. Il la saisit par les cheveux, la traîne jusqu'à la ville et l'enferme dans un donjon. Le lendemain, il la conduit devant le juge Marcien. Elle refuse d'abjurer la religion chrétienne. Le juge la condamne aux pires tortures sous le regard de son père. On lui arrache les seins avec des peignes de fer, la brûle avec des lames rougies puis elle est fouettée. Mais, par la grâce de Dieu, elle ne ressent pas la douleur. Enfin, elle est promenée nue à travers le pays, tirée par un cheval. Elle implore Dieu et un ange vient cacher sa nudité. Elle refuse toujours d'abjurer alors son père la décapite. Aussitôt, il est frappé par la foudre et réduit en poussière. La richesse des légendes entourant le martyr de Sainte Barbe a suscité diverses croyances et pratiques : les mineurs d'abord mais aussi les artificiers, les salpêtriers, les fondeurs, les coulevriers, les arquebusiers et bien sûr les pompiers se sont mis sous sa protection.

Sainte Barbe protège de la « mâle-mort » c'est-à-dire la mort sans avoir reçu les derniers sacrements, ce qui interdisait aux fidèles d'être enterrés en chrétiens au Moyen-âge. Ainsi, les patronages de Sainte Barbe les plus connus furent ceux des mineurs, des canoniers et des pompiers. Elle fut surnommée « la Sainte du feu ».

A MALIGNY, le samedi 11 décembre a été choisi pour fêter Sainte Barbe, véritable temps fort de l'année, le moment où l'on se retrouve simplement pour partager un bon repas dans une ambiance de franche camaraderie et pour réaffirmer la cohésion du groupe.



## CHRONIQUE METEO.

Avec le précédent bulletin, nous nous sommes quittés en novembre 2019. Voici la météo à Maligny, de décembre 2019 à décembre 2021.

### Décembre 2019 : 149 mm

Le 1<sup>er</sup> décembre, si la pluie n'est pas conséquente à Maligny, c'est la deuxième alerte rouge sur la Côte d'Azur pour un deuxième épisode méditerranéen en 1 semaine avec encore des inondations et des victimes. Trois jours de beau puis la grisaille avec des températures de -5°. Retour de la pluie le 8. Grand vent le 13 avec des rafales à 75 km/h, de l'orage le 17 et des journées bien arrosées avec une vingtaine de mm dans le pluviomètre à chaque fois. Enfin, le Serein remplit bien son lit. Tempête Fabien dans le sud le 21 et la Corse est touchée de plein fouet le 22 avec des rafales à 170 km/h. Le Serein déborde le 27 et atteint la cote de 4,70 m le 29. Beau temps et températures négatives les 3 derniers jours.

### Récapitulatif de l'année 2019 : 765 mm

Janv : 52 mm   Fév : 27 mm   Mars : 62 mm   Avr. : 52 mm   Mai : 66 mm   Juin : 30 mm  
Juil. : 20 mm   Août : 36 mm   Sept : 33 mm   Oct. : 132 mm   Nov. : 106 mm   Déc : 149 mm

Avec 765 mm, l'année 2019 s'inscrit exactement dans la moyenne de ces 30 dernières années, par contre elle restera exceptionnelle avec un été d'une chaleur et d'une sécheresse remarquables, donnant l'impression que la saison des vacances n'en finissait pas. Dans la précédente chronique, j'avais envisagé une pluviométrie moindre, conforme à la moyenne en décembre (moitié), j'avais tort mais, je ne suis pas devin.

### Janvier 2020 : 36 mm

Une année qui commence dans la grisaille. Les éclaircies ne reviennent que le 15 et le beau temps durera jusqu'au 24. Températures négatives le matin pendant la 4<sup>ème</sup> semaine. Le 23, la tempête Gloria sévit dans les Pyrénées orientales et dans l'Aude (325 mm en 72h). Pluie en fin de mois.

### Février 2020 : 116 mm

Le 2, bruine et douceur pour la St-Vincent Tournante à Béru. Le 9, la tempête Ciara nous apporte des vents forts avec des rafales à 90 km/h (111 km/h enregistrés à Auxerre). Premières grues le 12. Tempête Inès le 12 (96 km/h). Troisième tempête le 16, avec Dennis (65 km/h). Il fait très doux. (19° l'AM) Les premiers pruniers sont en fleurs et les coupes des arbres pleurent à la taille. Fin de mois très pluvieuse avec la tempête Jorge, le 27. Les rafales à 110 km/h cassent des branches et coupent l'électricité rue des maisons rouges. C'est le second mois de février le plus chaud de l'histoire météorologique.

### Mars 2020 : 60 mm

Le mois débute avec une nouvelle tempête, Léon, et ses vents à 100 km/h dans l'AM. De la pluie et le Serein passe en alerte jaune, crue, le 6. Mais ce qui va marquer le mois, c'est l'épidémie de Coronavirus, partie de Chine et qui a gagné la planète entière. Pour enrayer cette pandémie, le 1<sup>er</sup> confinement est institué le 14 à midi. Il n'y a pas de masque, alors on se protège avec un foulard quand on fait ses courses. Le beau temps est là toute la deuxième quinzaine mais tout le monde ne peut en profiter. Les rues des villes sont désertes, la campagne par contre est presque plus vivante. On voit plus de gens circuler pendant les heures autorisées, et faire le tour du village. Températures négatives le matin, la dernière semaine, avec le vent du NE.

### Avril 2020 : 18 mm

Début de mois dans le froid. L'aspersion va fonctionner puisque le thermomètre va descendre jusqu'à -3°. Il fait toujours beau. Le vent des Rameaux est au SO. A partir du 7, on se croirait en été, les températures à l'ombre montent à 26 °. Le 12, un petit nuage de rien du tout en soirée mais de nombreux coups de tonnerre. Le 15 au matin, il fait froid et des bougies sont allumées dans le secteur des Chaumes. 5 mm le 18, cela faisait presque un mois qu'il n'avait pas plu. Le 23, c'est l'été avant l'heure, 28°. Le niveau du Serein est très bas. Les terres sont sèches alors que le midi vient d'enregistrer 280 mm de précipitations. Un peu d'eau en fin de mois.



### Mai 2020: 81 mm

Début de mois perturbé avec des orages le 5, le 9 et le 10 où 18 mm tombent en 30 minutes. Le 11, c'est le jour 1, celui du déconfinement et des Saints de glace : il fait un temps de cochon avec 31 mm dans le pluviomètre et 6° à 14h. Le beau temps revient le 14, le vent du Nord est là, mais les températures grimpent dans l'AM pour atteindre 35 ° le 21, comme en plein été. Fin de mois sous le soleil. Mai aura été un mois très chaud. Depuis mai 2019, les douze mois ont eu des températures supérieures à la normale. L'hiver 2019/2020 a été le plus doux depuis longtemps.

### Juin 2020 : 66 mm

Juin enchaîne avec la chaleur. Le 5, le département est placé en vigilance sécheresse. L'orage du 11 apporte 20 mm mais de la grêle aussi. Grand beau jusqu'au 27 avec un orage dans la nuit.

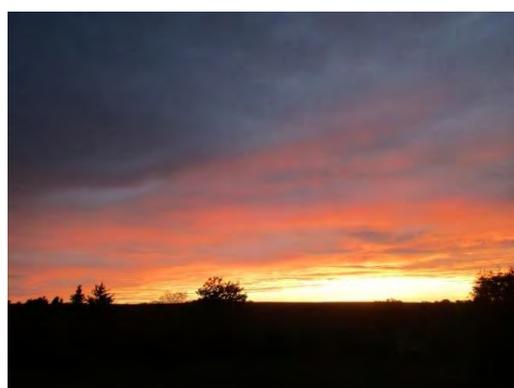
### Juillet 2020 : 14 mm

C'est toujours le beau temps et l'été. Juillet sera le mois le plus sec depuis 1959. 3 gouttes le soir du 14 juillet. Du 19 au 22, quand la nuit est bien tombée, la belle comète Néowise apparaît au NO aux admirateurs du ciel.

42,4 ° à l'ombre le 31, un record avec une alerte orange aux vents violents qui souffleront vers 20h.

### Août 2020 : 79 mm

Toujours la chaleur pour ce mois d'août. Du 7 au 9, nous sommes en alerte canicule car les températures grimpent au-delà de 40° mais restent hautes dans la nuit (21° le 9 au matin) Ce jour-là, il fait 41° à l'ombre à 15h30. Coup de vent vers 18h45 avec l'orage au loin. Nous n'y échapperons pas une heure plus tard jusqu'à 23h avec 46 mm de précipitations. Il faisait toujours 21 ° à minuit. La chaleur va diminuer un peu, le temps sera plus variable mais restera correct. Beaucoup de vent dans la nuit du 25 au 26 avec la tempête Francis. Le 27, c'est le début des vendanges même si quelques-uns ont déjà commencé en début de semaine.



### Septembre 2020 : 53 mm

Un mois beau et chaud jusqu'au 23. Des températures autour de 29 ° l'AM. Des records pour le 14(34,9°) et le 15(34,4°). Un record de 35,3° est enregistré à Auxerre le 14, battant celui de 1961. Le 19, dans le Gard un épisode cévenol provoque de violentes inondations : 718 mm en 10 h. Le déluge, c'est ça si vous voulez imaginer. Le froid nous surprend en fin de mois et le 27, le pluviomètre se remplit de 40 mm

### Octobre 2020 :123 mm

La tempête Alex touche d'abord le Morbihan avec des vents dépassant les 150 km/h. L'alerte rouge est déclenchée dans les Alpes Maritimes où vont tomber 500 mm. Nombreux dégâts et victimes dans les vallées de la Vésubie et de la Roya, en arrière- pays niçois. Maligny n'aura que 44 mm en 5 jours. C'est autour du 19 qu'il fera le plus frais avec 3° au matin et le temps sera perturbé ensuite. Retour de la douceur en fin de mois. Malgré les pluies importantes du mois, le Serein ne s'est toujours pas refait une santé. Le 30, c'est le début du reconfinement en raison de la 2<sup>ème</sup> vague de Covid. Combien de vagues allons-nous compter et combien de

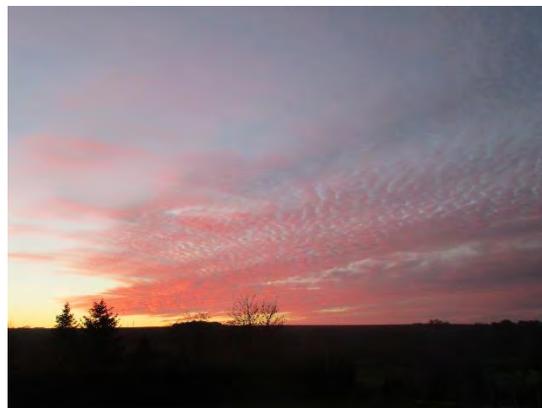
confinements ? Cette fois, nous avons droit à 1h de sortie dans un périmètre de 1 km sauf pour les courses, le travail ou les RV médicaux.

#### Novembre 2020 : 20 mm

Un mois de beau temps avec des conditions anticycloniques. Le 3, le vent est chaud. Le 9, les grues passent par milliers. A mi-novembre les températures sont 6° au-dessus de celles de la saison. Cette douceur est exceptionnelle. Températures négatives le matin pendant la dernière semaine.

#### Décembre 2020 : 112 mm

Le mois commence avec la pluie et restera gris et humide en général. Entre les nuages, vers le 21, on peut observer les planètes Jupiter et Saturne proches dans le ciel nocturne. Grand vent le 27 avec la tempête Bella. Beaucoup d'eau en fin d'année. Le Serein déborde un peu. Mois doux.



#### Récapitulatif de l'année 2020 : 778 mm

Janv : 36 mm   Fév : 116 mm   Mars : 60 mm   Avr. : 18 mm   Mai : 81 mm   Juin : 66 mm  
Juil. : 14 mm   Août : 79 mm   Sept : 53 mm   Oct. : 123 mm   Nov. : 20 mm   Déc : 112 mm

Avec 778 mm, l'année 2020 est dans la moyenne au niveau précipitations à Maligny. Par contre c'est l'année la plus chaude en France depuis 1900, avec une valeur moyenne sur l'ensemble du pays atteignant 14 °C, devant 2018 (13,9 °).

Météo France nous rappelle que parmi les 10 années les plus chaudes depuis 1900, 9 appartiennent au XXI<sup>e</sup> siècle : 2020, 2018, 2014, 2019, 2011, 2003, 2015, 2017 et 2006, dont 7 appartiennent à la dernière décennie.

#### Janvier 2021 : 105 mm

L'année 2021 commence dans le brouillard, et -2° au thermomètre. Des crues se produisent dans les Landes. Une fine couche de neige tombe en fin d'après-midi le 4. Encore des flocons le 5 et le 6. -8° le 11, la campagne est givrée et superbe. De fortes pluies à partir du 12.

Neige et grésil le 16, ainsi que le 24. Vent fort le 20. Avec les intempéries, le Serein est en crue toute la dernière semaine du mois, le pic est atteint le 31 avec 4,40m.



### Février 2021 : 70 mm

Toujours de la pluie en début de mois. L'alerte rouge, crues, c'est pour le SO et surtout le Lot et Garonne. Le 6 au matin, un phénomène étrange se produit : le ciel est tout jaune, en raison de la présence, dans les nuages, de sable venu tout droit du Sahara. Une petite pluie de sable se produit et tout est recouvert d'une fine couche jaune. Neige dans la nuit du 7 au 8 ainsi que le 9 puis le 10. Belles températures négatives du 10 au 15 avec -11 les 13 et 14 février. Le 10, une bande de 50 grues reprend la route du sud, il fait trop froid. Dès le 16, les premières grues reviennent, tout comme le beau temps.

### Mars 2021 : 58 mm

Dix jours de beau temps et un orage le 11. Puis neuf jours pluvieux avec de bonnes journées arrosées. Quelques températures matinales négatives pendant cette période. Le beau temps ensuite.

Le 21, ce n'est pas le printemps qui a la vedette mais un astéroïde de 900 m de diamètre filant à 124 000 km/h ayant échappé aux radars de vitesse mais pas aux télescopes. Il a frôlé, si on peut dire, la Terre, à 2 millions de km, soit 5 fois la distance Terre-Lune. Il y avait encore de la marge, heureusement.

### Avril 2021 : 49 mm

C'est un mois qui restera de triste mémoire avec le gel qui impactera la végétation. La vigne sera touchée à 90 % au cours de deux épisodes, sauf les treilles qui ont pu profiter d'une protection (aspersion, bougies, fils chauffants...) Le thermomètre descendra à -7 ° le 6 mais la neige ou la pluie seront responsables aussi du désastre. Dans les vergers, personne ne mangera de cerise, de prune, de pomme ou de noix. J'avais un cerisier tardif qui avait pu sauver quelques fruits. Les oiseaux qui ne trouvaient rien à se mettre dans le bec, un jour sans vent quand les affolants restent au repos, firent un merveilleux banquet sous mon nez avec des cerises pourtant à peine mûres. Le 26, à 3h du matin, les courageux observèrent une super lune rose, mais elle était déjà très belle à minuit.

### Mai 2021: 127 mm

Que d'eau pendant les deux premières décades ! 30 mm le 6 par exemple. Orages le 11, le 13, le 16, le 18, le 19, et le 21. Belle dernière semaine.

### Juin 2021 : 45mm

Belle première quinzaine en dehors de l'orage du 2 ou de la pluie du 4, le jour où de violents orages s'abattent sur la région parisienne. L'orage gronde au loin le 19. De la grêle va endommager des cultures à Noyers et certaines vignes qui n'avaient pas besoin de cela. Les températures atteignent 31 ° entre le 14 et la fête des pères. Fin de mois fraîche et humide. La France est sous un régime de « goutte froide » alors qu'un « dôme de chaleur » sévit au Canada avec des températures de 49°.

### Juillet 2021 : 107 mm

Une première quinzaine humide. 29 mm le 14 Juillet. Les festivités ont été annulées. Le 15, neuf départements du nord-est sont touchés par des inondations mais sans commune mesure avec celles de Belgique et d'Allemagne. Le jour le plus chaud est le 23 avec 31°. Températures plutôt fraîches en fin de mois.

### Août 2021 : 25 mm

Un orage pour débiter le mois. Très chaud du 10 au 15, l'anticyclone est bien installé. Le 16, c'est le massif des Maures qui s'embrase et 7000 hectares de végétation qui vont disparaître en fumée. De gros orages dans le Var le 24 tandis qu'ici c'est un temps gris et frais qui domine toute la dernière semaine. Le 30, chez nos lointains cousins de Louisiane, l'ouragan Ida fait des dégâts avec des vents à 277 km/h.



### Septembre 2021 : 105 mm

Le Comité des fêtes, l'Amicale des pompiers et la commune avaient programmé le report des festivités du 14 juillet au dimanche 4 septembre. C'était un peu renouer avec l'ancienne fête du village qui se déroulait à ce moment-là. A nouveau, orage et pluie. Ouf ! Les intempéries cessent en soirée permettant l'organisation des activités programmées. Le 7, la région passe sous vigilance sécheresse. Orage le 14 mais les 22 mm semblent dérisoires à côté des 240 mm tombés dans le Gard en 3h, sous alerte rouge.

Le 21, les vendanges sont bien lancées. La semaine précédente a été très humide faisant gonfler les baies bien trop rares. La récolte ne sera pas brillante en quantité.

### Octobre 2021 : 36 mm

Le 4, encore des pluies diluviennes dans le midi. Des brouillards matinaux du 9 au 16 mais beau temps l'après-midi. Beau et chaud le 19. Le 20, tempête Aurore dans la nuit avec des rafales à 100 km/h. Beau temps la dernière semaine, mais les vents du sud ramènent la pluie le 30.

### Novembre 2021 : 38 mm

Fidèle à la tradition, temps gris en général, des brouillards mais pas trop de précipitations, tout comme en octobre. Le 22, par vent d'est, nord-est, des milliers de grues survolent le village, et les dernières bandes passeront le 24. Les températures matinales sont aux alentours de  $-4^{\circ}$ , on comprend ces volatiles qui recherchent la chaleur. A partir du 21, s'annonce la 5<sup>ème</sup> vague, non vous n'êtes pas en bord de mer, il s'agit du Covid qui empoisonne l'existence. Le rappel de vaccination est déjà lancé pour les + de 65 ans, la 3<sup>ème</sup> dose, et les autres vont suivre.

### Décembre 2021 : 68 mm en 14 jours

La pluie s'invite les premiers jours, même la neige avec de belles averses floconneuses le 2. Le 4, ce n'est plus un temps gris mais un temps noir, il fait presque nuit en plein jour. Beaucoup de neige en montagne, surtout dans les Pyrénées. Le 10, alerte rouge dans les Landes et les Pyrénées atlantiques qui reçoivent 200 mm de précipitations et les différents gaves qui débordent. Je crois que c'est ce jour-là que je vis une bande d'une trentaine de grues filer vers le NE. Pour elles, le SO n'avait pas la réputation que leurs gènes leur vantaient à pareille époque. Il fait beau le 11 avec une gelée matinale. Aux Etats Unis ce n'est pas moins d'une vingtaine de tornades qui dévastent 5 états.

Rien ne semble arrêter les colères du ciel, sous toutes ses formes, mais les colères de la terre sont aussi violentes. Au Canaries, le volcan Cumbre Vieja sur l'île de La Palma en est à son 86ème jour d'éruption le 14 décembre. Le 4, c'était le Semeru qui entrait en éruption sur l'île de Java en Indonésie. Le 14 août le séisme qui s'est produit en Haïti a fait plus de 2000 victimes (Magnitude : 7.2)

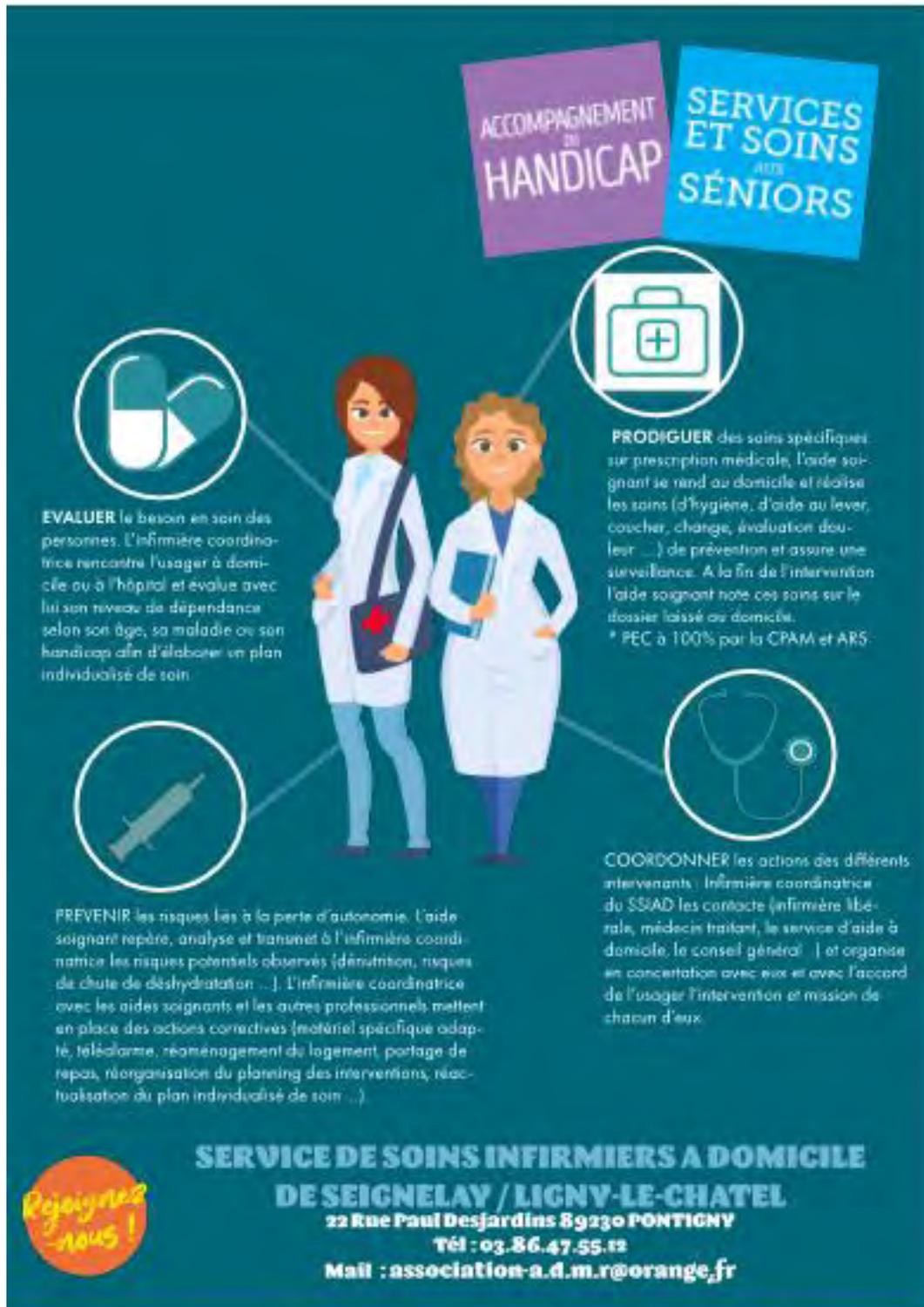
### Récapitulatif de l'année 2021 : 833 mm pour 11,5 mois

Janv : 105 mm Fév : 70 mm Mars : 58 mm Avr. 49 mm Mai : 127 mm Juin : 45 mm  
Juil. : 107 mm Août : 25 mm Sept : 105mm Oct. : 36 mm Nov. : 38 mm Déc (14 jours)  
: 68 mm

Dépassant la moyenne d'au moins 70 mm, 2021 sera donc à classer dans les années pluvieuses.

*Luc Nolet*

## L'ADMR À VOTRE SERVICE



**ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP**

**SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS**

**EVALUER** le besoin en soin des personnes. L'infirmière coordinatrice rencontre l'usager à domicile ou à l'hôpital et évalue avec lui son niveau de dépendance selon son âge, sa maladie ou son handicap afin d'élaborer un plan individualisé de soin.

**PRODIGUER** des soins spécifiques sur prescription médicale, l'aide soignant se rend au domicile et réalise les soins (d'hygiène, d'aide au lever, coucher, change, évaluation douleur ...) de prévention et assure une surveillance. A la fin de l'intervention l'aide soignant note ces soins sur le dossier laissé au domicile.  
\* PEC à 100% par la CPAM et ARS.

**PREVENIR** les risques liés à la perte d'autonomie. L'aide soignant repère, analyse et transmet à l'infirmière coordinatrice les risques potentiels observés (démittition, risques de chute de déshydratation ...). L'infirmière coordinatrice avec les aides soignants et les autres professionnels mettent en place des actions correctives (matériel spécifique adapté, téléalarme, réaménagement du logement, portage de repas, réorganisation du planning des interventions, réactualisation du plan individualisé de soin ...).

**COORDONNER** les actions des différents intervenants : Infirmière coordinatrice du SSIAD les contacte (infirmière libérale, médecin traitant, le service d'aide à domicile, le conseil général ...) et organise en concertation avec eux et avec l'accord de l'usager l'intervention et mission de chacun d'eux.

**REJOIGNEZ-NOUS !**

**SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE  
DE SEIGNELAY / LIGNY-LE-CHATEL**  
22 Rue Paul Desjardins 89230 PONTIGNY  
Tél : 03.86.47.55.12  
Mail : [association-a.d.m.r@orange.fr](mailto:association-a.d.m.r@orange.fr)

## LES AMIS DE L'ÉCOLE EN FÊTE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

L'association « Les Amis de l'École » est de nouveau reparti en fête pour une nouvelle année scolaire, avec le soutien de la Directrice de l'école et de l'équipe enseignante.

Après une année scolaire 2020-2021 pauvre en manifestations à cause de la Covid-19, mais grâce à la participation des parents, élèves, familles, amis, villageois, l'association « Les Amis de l'École » a pu reverser un petit bénéfice à l'École Pierre PERRET afin d'organiser petits et grands projets pour les élèves.

Pour finir l'année 2021, en décembre, l'association « Les Amis de l'École » organise une vente de sapins de Noël et de chocolats.

Ensuite, pour continuer, au printemps, il y aura une vente de bulbes ou plantes ou une vente de biscuits.

Pour clôturer l'année scolaire 2021-2022, nous espérons pouvoir organiser une kermesse.

Les bénéfices de toutes les manifestations sont reversés au groupe scolaire Pierre PERRET, pour permettre aux enseignants de financer leurs projets et sorties annuels pour que les enfants puissent profiter pleinement de leur scolarité.

Toutes ces manifestations demandent beaucoup de temps et d'investissement personnels. La réussite de celles-ci dépend de nous tous.

Tous les membres de l'association « Les Amis de l'École » tiennent donc à vous remercier pour votre présence, votre investissement et votre participation lors des différents événements de l'association.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, vous serez accueillis avec grand plaisir !

L'association « Les Amis de l'École »



## ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS

Notre dernière intervention a eu lieu en février 2020, ce fut une choucroute dans la salle du Caveau de MALIGNY. Nous étions 43 personnes pour partager ce repas parfait grâce à l'aide de nombreuses personnes.

La Covid est arrivée et nous nous sommes joints par téléphone afin d'avoir de nos nouvelles. Nous avons aussi, à des dates différentes, fait 3 repas à mon domicile. Nous étions 6 ou 7 personnes afin de pouvoir avoir un peu de contact, en faisant des jeux pour terminer la journée.

En 2021, nous avons repris les réunions en septembre, le 3<sup>ème</sup> lundi du mois. Un repas est prévu pour le 7 décembre au Lycée Vauban à AUXERRE au prix de 14 €, vin non compris et 29 personnes sont inscrites. Pour pouvoir passer des tels moments agréables, je vais trouver des solutions pour les problèmes de transport.

En 2022, nous prévoyons une choucroute à midi le samedi 12 février, dans la salle du Caveau à MALIGNY. Je vous invite à nous rejoindre nombreux.

La FAVEC a apporté des legs à certaines veuves avec des enfants.

Nous avons perdu 4 membres de l'association : Mme ZAROS, Mme GEFFROY, Mme GAUTHERON et Mme GALLOIS. Nos pensées accompagnent nos joueuses de belote qui nous manquent !

Monique FERRAND

## ASSOCIATION LA VANDOISE DU SEREIN



Pour 2022, l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) a renouvelé son Conseil d'Administration et son bureau le 16 octobre 2021 lors de son assemblée générale électorale à laquelle seulement 5 % de ses membres ont participé.

Le nouveau Président, M. Jean KLOS, se charge de vous présenter les meilleurs vœux de la part de notre AAPPMA pour cette nouvelle année qui devrait être moins perturbée que la précédente.

Cette année, seront reconduits lâchers de truites, alevinage, surveillance du milieu ...

Nous espérons pouvoir reprendre les activités d'encadrement de la pêche pour les plus jeunes.

Pour tout renseignement ou suggestion, vous pouvez joindre l'AAPPMA au 06 84 39 76 31.

## COMITÉ MALINÉEN POUR LA MÉMOIRE



Le Comité Malinéen pour la Mémoire a éprouvé cette année des peines mais aussi de grandes joies.

La disparition de Jean DURUP a été pour nous une immense tristesse car, en dehors de l'homme qu'il était, il a toujours été d'un grand soutien au sein de notre association, notamment lors de notre dernière manifestation concernant la cérémonie d'inauguration de la stèle commémorative et de l'olivier mis en place à cet effet.

En revanche, nous avons eu la joie de faire connaissance de notre petite nièce brésilienne, Viviane ESKENAZI, habitant depuis 3 ans en Hollande, venue en mai dernier en France avec son mari et son fils afin de nous y rencontrer. En retour, elle nous a invités pour la Toussaint à Amsterdam, ville où elle habite, et dans laquelle elle a été notre guide pendant quelques jours. Il est en projet que cet été ses parents viennent du Brésil en Europe pour 3 semaines, dont quelques jours à MALIGNY et connaître ainsi l'endroit où a vécu Marco ESKENAZI, leur grand-père et arrière-grand-père.

La journée consacrée à la cérémonie des Déportés aura lieu le 24 avril 2022.

La secrétaire,

Mme Eliane ESKENAZI LAURENT

## GYM DOUCE



Le cours de gym douce a lieu le vendredi matin de 10 h 00 à 11 H 00 dans la salle Lafarge.

Aurélie MARTIN, éducatrice sportive diplômée du Patronage Laïque Paul Bert, propose des séances adaptées et variées (travail de l'équilibre, mémoire, coordination, renforcement musculaire...). Les séances se déroulent dans la bonne humeur et chacun fait suivant ses capacités.

## CALENDRIER DES FETES 2022

Sous réserve que la situation sanitaire le permette, voici ci-dessous les dates retenues par nos associations pour l'année 2022 :

<b>janvier 2022</b>			
31.01.2022	Comité des Fêtes	Salle Lafarge	Assemblée Générale
<b>février 2022</b>			
12.02.2022	Conjointes survivants	Caveau	Choucroute
19.02.2022	Tennis Club	Château de Montfort	Repas
<b>mars 2022</b>			
12.03.2022	Comité des Fêtes	Caveau	Repas
<b>avril 2022</b>			
24.04.2022	Comité Malinéen		Journée commémorative
<b>mai 2022</b>			
21.05.2022	Comité des Fêtes	Espace Berségol	Concours de pétanque
<b>juillet 2022</b>			
14.07.2022	Pompiers	Lavoir	Méchoui
<b>septembre 2022</b>			
03.09.2022	Comité des Fêtes	Stade de Foot	Fête du village
<b>octobre 2022</b>			
29.10.2022	Pompiers	Caveau	Choucroute
<b>décembre 2022</b>			
04.12.2022	Comité des Fêtes	Espace Lafarge	Marché de Noël
10.12.2022	Pompiers	Caveau	Sainte Barbe

## MARCHÉ DE NOËL



Malgré une météo plus que capricieuse, nous remercions les bénévoles qui ont œuvré pour que cette journée du dimanche 5 décembre 2021 soit synonyme de fête.

Nous remercions également les visiteurs qui se sont facilement pliés au contrôle du pass sanitaire et au respect des gestes barrières. Une fois cette formalité accomplie, ils ont pu admirer les stands d'artisans proposant des créations. Après le plaisir des yeux vient le plaisir gustatif avec la possibilité d'apprécier des boissons alcoolisées (avec modération), des fromages, du miel, des huîtres, des charcuteries, des macarons, des chocolats ou des crêpes.

Les enfants ont pu se régaler avec les barbes à papa qui leur ont été offertes.



Les enfants ont participé à un concours de dessins qui ont été exposés et 4 enfants ont été récompensés (2 en maternelle et 2 pour les autres sections).

Un concours de truffes a également été organisé avec une catégorie adultes et une catégorie enfants. Il a été brillamment remporté par une maman et son fils, bravo à eux. L'histoire ne dit pas si les dégustateurs membres du jury ont terminé la journée avec une crise de foie !!!



## MALIGNY SOUS LOUIS PHILIPPE « ROI DES FRANÇAIS » 1830/1848

nombre d'habitants : 1 307

La majorité sont des vignerons ou cultivateurs (nommés également laboureurs). Plusieurs autres corps de métiers manuels sont représentés à tous les âges : maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs, scieurs de long, bûcherons, tourneurs, tonneliers, charrons, cordonniers, sabotiers, tisserands, chaudronniers, maréchaux-ferrants, jardiniers, bourreliers, deux cantonniers, deux serruriers, un vannier, cinq commissionnaires ...

Certains métiers sont insolites : deux cercliers (DEVILLAIN, SERVEAU), un tailleur de pierre (Bernard HUTIN), un tailleur d'habits (FILLEUX) 13 ans, un fileur de laine (TUPINIER), un garde de vente (YTHIER).

Beaucoup d'habitants sont domestiques ou journaliers.

Les femmes sont essentiellement couturières et lingères à domicile.

Il y avait aussi un commerçant (LAROUCHE), un négociant (MOTOT), une épicière (ROBLOT), un marchand de bois (RABÉ), un faïencier (BOISSON), un cabaretier (LÉCULLIER), deux gardes champêtres, un meunier (PICQ), un buraliste (VOCORET), un chirurgien (TÊTEVIDE), un juge de paix (RABÉ) 47 ans, un notaire (RABÉ) 39 ans, un huissier (FERRET) 27 ans, un curé (THOMAS), un instituteur (BERTRAND) 21 ans et sa jeune femme de 18 ans, un percepteur (THOMASSIN) et le secrétaire de celui-ci.

D'autres professions étaient exercées, car indispensables : deux boulangers (DUPA Louis et PHILIPPON), deux bouchers (FOURNIER et COUVREUR), deux aubergistes (MERCIER et SARRAZIN), deux distillateurs (TUPINIER et BIDOUILLET). Il y avait également deux religieuses d'une quarantaine d'années.

Une place a été nommée Place Louis-Philippe en bas de la rue du cimetière (rue des Plantes actuellement).

Le Maire s'appelait DUFLOCQ, puis DEVILLAIN, l'adjoint NOËL.

La ferme des Roncières avait comme exploitants LASNIER Julien 40 ans et LASNIER Pierre 35 ans, leur famille et domestiques. Celle des Jeiges était occupée par le fermier BALACÉ et ses proches. Un autre fermier, BRILLÉ, sa femme et un domestique étaient peut-être ferme de Baccara. A titre militaire, on trouve un brigadier du 3<sup>ème</sup> Régiment de Dragons - DUMONT 34 ans et 12 soldats - ROBLOT 24 ans - DUBOCQ 21 ans - MILLION 25 ans - TUPINIER 24 ans - BRILLÉ 20 ans - MAUGRAS 24 ans - GARNIER 24 ans - LAROUCHE 24 ans - ROUSSELET 23 ans - MIGNOT 21 ans - BLANCHARD 25 ans - SÉGUINOT 21 ans.

Souches de noms de famille répertoriées plusieurs fois dans l'état civil de 1836. Il y a environ 80 patronymes différents cités dans ces années-là. Il en reste environ  $\frac{1}{4}$  aujourd'hui au village,

dont plusieurs risquent de disparaître, n'ayant plus de genre masculin ; mais peut-être d'autres, de souches non malinées, vont venir en remplacer quelques-uns.

BACHELIER	DUPAS	MADELAIN	RABUAT
BAILLARD	DURUP	MANTEAU	RENARD
BALACE	FILLEUX	MARTIN	REGNARD
BELIN	FOURNIER	MASQUELET	REGNIER
BERNAGE	GALLY	MASSE	ROBLOT
BERODY	GARNIER	MAUGRAS	ROBINET
BERILLEY	GELE	MATHIEU	RODIER
BERTRAND	GUERIN	MERCIER	ROUSSEAU
BESSON	HUTIN	MOREAU	ROY
BLANVILLAIN	JOLLY	MORET	SARRAZIN
BORNET	JOSSOT	NOEL	SAUTEREAU
BOUCHERON	LAGNEAU	PAIN	SEGUIN
BRILLE	LAROCHE	PAPAVOINE	SEGUINOT
COLLIN	LASNIER	PASQUEROT	THIBAUT
CROCHOT	LAVANTUREUX	PHILIPPON	TIXIER
DARDELLE	LECULLIER	PIGE	TREMBLAY
DELINOTTE	LEGER	PORCHERON	TRIBAUDOT
DENIS	LHOSTE	POULLET	TUPINIER
DEVILLAIN	LOROT	RABE	VOCORET
COUTURAT	YTHIER		

Source : recensement issu des Archives Départementales

Merci à Mme LANGLOIS pour la transmission de ces informations

# COMMUNICATION DU SYNDICAT DU BASSIN DU SEREIN



## Programme de régulation Des Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE)



### Le Syndicat du Bassin du Serein (SBS) s'engage pour la santé et l'environnement au travers de son programme de régulation des RAE

Depuis 2016, le SBS a lancé avec l'aide de FREDON Bourgogne Franche-Comté son programme de régulation collective des RAE. Ce programme a pour but de réguler les populations de Ragondins et Rats musqués sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau des 111 communes du territoire d'action du SBS.



Rat musqué

Ragondin



### Ragondins et Rats musqués : Espèces Exotiques envahissantes

Originaires du continent Américain, ces deux espèces importées par l'homme au XX<sup>ème</sup> siècle pour leur fourrure se sont très bien adaptées aux écosystèmes Français. En l'absence de prédateur naturel (puma, caïman et alligator du Mississippi dans leurs aires de répartition d'origine) ces animaux ont vu leurs populations rapidement augmenter. L'intervention de l'homme est alors indispensable pour limiter leurs impacts.



## Pourquoi réguler ces Espèces ?



### SANTÉ DES HOMMES

Ragondins et Rats musqués sont porteurs de nombreuses maladies infectieuses, parfois mortelles, transmissibles à l'homme, telles que la leptospirose, la toxoplasmose, des parasites tels que les ténias, la grande douve du foie.

La leptospirose se transmet par voie directe, au contact d'animaux morts ou vivants, ou par voie indirecte, au contact de l'eau souillée par les urines d'animaux contaminés. Les animaux domestiques sont aussi très fortement exposés. Les symptômes sont ceux d'une grippe et peuvent entraîner des complications graves allant jusqu'à une atteinte rénale, hépatique, méningée ou pulmonaire et se compliquer d'un syndrome hémorragique.

Environ 600 cas en France et plus d'1 million sévères de leptospirose par an dans le monde avec un taux de mortalité d'environ 10 %. La période la plus à risque étant les épisodes de fortes chaleurs durant



Une Leptospire



### SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- ♦ **Dégâts sur berges**, aux ouvrages d'art et routes,
- ♦ **Destruction de frayères** (lieux de reproduction des poissons et batraciens) par consommation des végétaux aquatiques,
- ♦ **Dégradation des milieux humides** qui entraîne une **perte de biodiversité**,
- ♦ Facteur de la dispersion de la jussie,
- ♦ **Facteur menaçant le devenir de la loutre, du castor d'Europe et du campagnol amphibie**,
- ♦ Facteur menaçant le tourisme dans les lieux de baignade et de nautisme en eaux intérieures



Dégâts sur berge



### SANTÉ DU VÉGÉTAL

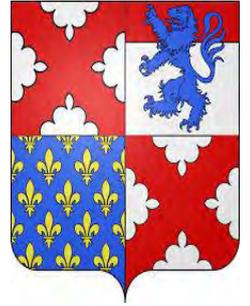
- ♦ **Perte de cultures** : on estime qu'un ragondin consomme annuellement 30 € de végétaux agricoles (herbe, maïs, céréales...),
- ♦ **Élevage** : risques sanitaires accrus sur les cheptels bovins avec des pertes de naissance.



Dégâts sur maïs

La régulation des RAE est strictement encadrée par la réglementation Européenne et Française. L'utilisation de cages pièges permettant de capturer l'animal sans le blesser permet de relâcher les animaux non visés par ce programme. Pour rappel il est strictement interdit de relâcher dans la nature un individu d'une espèce exotique envahissante.

Pour tout renseignement, contactez nous au 03 80 25 95 40 ou par mail à [contact@fredonbfc.fr](mailto:contact@fredonbfc.fr)



**Damien GAUTHIER, Maire,**  
**Vice-président de la Commission économie et aménagement du territoire à la 3CVT**



**François TURCIN**  
**1<sup>er</sup> adjoint**  
**Finances - Voirie**



**Olivier SAVARY**  
**2<sup>ème</sup> adjoint**  
**Bâtiments**



**Philippe SODOYER**  
**3<sup>ème</sup> adjoint**  
**Environnement**



**Xavier RATTE**  
**4<sup>ème</sup> adjoint**  
**Communication**  
**Manifestations**

### **Les Conseillers Municipaux**



**Florence CHAMON**



**Lucia DA SILVA PINHO**



**Bruno DI BLAS**



**Pierrick LAROCHE**



**Luc NOLET**



**Christian RAPOSO DO CARMO**



**Sylvie SEGAULT**



**Emilie SEGUINOT**



**Yannick VILLEDIEU**



**Bruno ZAROS**



**VOLUPRINT**  
imprimerie • PLV